

## L'International Campaign to Abolish Nuclear weapons (ICAN)

En 2017, 122 États ont voté l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) à l'Assemblée générale des Nations unies. Même si aucun des États dotés de l'arme nucléaire parties au Traité de 1968 sur la non-prolifération nucléaire (TNP) (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) ou non (Corée du Nord, Inde, Israël et Pakistan) n'a participé au vote (de Champchesnel, 2018 : 113), l'adoption du TIAN reste une initiative historique. Elle marque une certaine volonté de faire évoluer le « régime de non-prolifération des armes nucléaires vers un régime de prohibition, comme c'est le cas pour d'autres types d'armes (chimiques, biologiques, mines antipersonnel) » (Petiteville et Ramel 2020 : 217).

L'adoption du TIAN est le fruit de mobilisations menées par un « réseau international d'États et de militants visant à délégitimer la possession d'armes nucléaires en mettant l'accent sur les conséquences humanitaires dévastatrices de leur utilisation » (Gibbons 2018 : 11, notre traduction). Ces acteurs estiment que « les États dotés de l'arme nucléaire parties au TNP ont été trop lents à respecter leur engagement au titre de l'article VI du TNP 'de poursuivre de bonne foi des négociations en vue du désarmement nucléaire' » (Gibbons 2018 : 11, idem).

En 2007, inspirée par le succès des campagnes menées par l'*International Coalition to Ban Landmines* qui ont conduit à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1997, l'association *International Physicians for the Prevention of Nuclear War* (IPPNW) – une association de médecins qui a longtemps mis en évidence « les effets humanitaires dévastateurs des armes nucléaires » (Gibbons 2018 : 32, idem) – décide de lancer une campagne pour interdire les armes nucléaires. Il s'agit de l'*International Campaign to Abolish Nuclear weapons* (ICAN) qui rassemble et coordonne plusieurs centaines d'ONG à travers le monde.

L'ICAN reprend à son tour le discours porté par l'IPPNW sur les conséquences humanitaires dévastatrices des armes nucléaires. Ce discours est appuyé par « des recherches sur les conséquences nucléaires, les risques croissants d'utilisation accidentelle d'armes nucléaires et l'incompatibilité de celles-ci avec le droit international humanitaire » (Gibbons, 2018 : 32, idem). Dans ce cadre, l'objectif de l'ICAN est « d'accroître la 'pression normative' sur les puissances nucléaires pour les pousser à intensifier le désarmement en vue de l'élimination totale des armes nucléaires » (Petiteville et Ramel, 2020 : 217). Dans un premier temps, l'idée est de « rendre les armes nucléaires illégales, par l'adoption d'un traité d'interdiction. Ensuite, il pourra être mis en place un plan d'élimination progressive » (Bouveret 2014 : 130).

Cette démarche est soutenue par une série d'États ne possédant pas l'arme nucléaire qui vont prendre l'initiative de convoquer des conférences internationales pour impulser cette nouvelle dynamique. Une première conférence internationale est organisée par la Norvège en 2013 « sur le thème des conséquences humanitaires des armes nucléaires (secours aux victimes, reconstruction, etc.) » (de Champchesnel 2018 : 114). Les deux conférences suivantes, tenues au Mexique en février 2014 et en Autriche en décembre 2014, « ont pris appui sur le constat de l'impossibilité de remédier aux conséquences de l'emploi des armes nucléaires pour révéler l'objectif de parvenir à leur interdiction, consacrant ainsi le tournant politique de la campagne » (de Champchesnel 2018 : 114).

Au sens de Keck et Sikkink (1998), l'ICAN est une coalition de cause. En effet, les acteurs de l'ICAN partagent des valeurs et un discours commun reposant sur les conséquences humanitaires dévastatrices des armes nucléaires et défendent dès lors l'idée selon laquelle il faudrait les interdire. En coordonnant des centaines d'ONG à travers le monde, l'ICAN travaille au niveau international sur un sujet précis – l'établissement d'un traité d'interdiction des armes nucléaires – et agit à cette fin avec un objectif de coopération internationale.

Les mobilisations de l'ICAN, comme coordonnateur de la société civile, appuyées par la succession des conférences internationales, ont rapidement abouti à « rallier un soutien important à l'idée de lancer des négociations au sein de l'ONU sur un traité d'interdiction des armes nucléaires » (de Champchesnel, 2018 : 115). En 2016, l'Assemblée générale des Nations-unies a adopté une résolution visant à organiser des négociations sur un tel traité l'année suivante. En 2017, l'ICAN reçoit le Prix Nobel de la paix.

## Références

Bouveret, P. 2014. Les ONG, moteur du désarmement. *Revue internationale et stratégique*, 96, 123-131.

Gibbons, Davis R. 2018. The humanitarian turn in nuclear disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons. *The Nonproliferation Review*, 25(1-2), 11-36.

de Champchesnel, T. 2018. Que faire du traité sur l'interdiction des armes nucléaires ?. *Revue Défense Nationale*, 809, 113-117.

Keck, Margaret E. et Kathryn Sikkink. 1998. *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*. Cornell University Press.

Petiteville, Franck et Frédéric Ramel. 2020. Chapitre 9. La longue marche de l'Assemblée vers le désarmement. Dans : Guillaume Devin (ed.), *L'Assemblée générale des Nations unies : Là où le monde se parle depuis 75 ans*. Paris : Presses de Sciences Po. 201-219.